

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 ;**
2. **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ;**
3. **AFFECTATION DU RESULTAT ;**
4. **ALSH ETE 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;**
5. **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 ;**
6. **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2025 ;**
7. **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ;**
8. **BUDGET PRIMITIF 2025 ;**
9. **SACEM – INTEGRATION MANIFESTATION ASSOCIATIVE DANS FORFAIT COMMUNAL ;**
10. **SIDEC - AUTORISATION DE DONNER MANDAT POUR LA TRANSMISSION DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE ;**
11. **QUESTIONS DIVERSES.**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice		X	
LEMAIRE Marie-Paule	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
POTIEZ André	x		
BROUETTE Véronique		x	MORELLE Carole
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas		x	
LEDUC Jean	x		
AUBLIN Yolande	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPORTE Christiane	x		
DOUAY Robert	x		
LEPREUX Audrey	x		
DHAUSSY Jérôme		x	
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle		x	
ETHUIN Marie		x	
COMBERTON Marie-Christine		x	QUENNESSON Gérard

Secrétaire de séance : Mr DA COSTA Augusto

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/02/2025 n'appelle aucune observation.

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024

Le conseil municipal approuve par 13 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard et Mme COMBERTON Marie-Christine) le Compte de Gestion de la Trésorière pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le compte financier unique ne sera pas mis en place cette année, il le sera en 2026, la Trésorerie n'ayant pas pris en compte notre demande pour cette année.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Par 13 voix pour et 2 absentions (Mr QUENNESSON Gérard et Mme COMBERTON Marie-Christine) le compte administratif est voté et les comptes sont ainsi arrêtés :

Investissement

Dépenses

Prévu :	1 799 721,00
Réalisé :	578 602,34
Reste à réaliser :	541 100,00

Recettes

Prévu :	1 799 721,00
Réalisé :	501 402,52
Reste à réaliser :	311 200,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :	1 990 090,00
Réalisé :	1 013 731,08

Recettes

Prévu :	1 990 090,00
Réalisé :	2 073 092,79

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-77 199,82
Fonctionnement :	1 059 361,71
Résultat global :	982 161,89

Aux diverses questions posées par Mr QUENNESSON, conseiller de l'opposition, Mr le Maire justifie le montant du report des 306 300 € en recettes sur une recette prévue de 357 113 €. Il s'agit de subventions du département qui ont été accordées mais non reçues à ce jour. Le principe des reports, c'est d'avoir une notification d'acceptation du versement de la subvention. Les subventions accordées sont :

- ADVB pour la salle des sports de 300 000 € ;
- AAT pour le chemin piéton pour 6 300 €.

Le solde ADVB travaux presbytère pour 50 813 € a été affecté au compte 1311 « Etat ».

Concernant la question des excédents, la réponse sera apportée au vote de l'affectation des résultats.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 270 610,32
 - un excédent reporté de : 788 751,39
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 059 361,71

- un déficit d'investissement de : 77 199,82
 - un déficit des restes à réaliser de : 229 900,00
- Soit un besoin de financement de : 307 099,82

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 059 361,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	307 099,82
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	752 261,89
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	77 199,82

4. ALSH ETE 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS

Le centre ouvrira du 7 juillet 2025 au 31 juillet 2025 inclus aux enfants nés entre 2010 et 2022. L'effectif sera composé d'un directeur (agent communal), d'un directeur adjoint, sa rémunération sera celle d'un animateur principal de 2ème classe à temps complet au 5ème échelon de l'échelle C2 et d'animateurs (le nombre sera fonction des effectifs) diplômés et stagiaires, leurs rémunérations seront celle d'un adjoint d'animation à temps complet au 1er échelon de l'échelle C1.

Adopté à l'unanimité.

5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Les taux 2024 sont reconduits, à savoir :

TFPB : 37.67 %

TFPNB : 55.42 %

THRS : 12.57 %

Adopté à l'unanimité.

6. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2025

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard et Mme COMBERTON Marie-Christine), vote les subventions suivantes :

AFN	250,00
APESH	600,00
FITNESS HILAIRIEN MIXTE	450,00
LES BLACK LEATHERS	250,00
CLUB DES LOISIRS	250,00
COMITE DES FETES	600,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	620,00
FOOTBALL CLUB HILAIRIEN	1 200,00
L'ATELIER DES HORTENSIA	70,00
L'HILAIRIENNE	100,00
LA CLE DE SOL	2 300,00
LE SPORT CITOYEN	100,00
LES Z'AMIS DU SQUARE	300,00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	2 000,00
VOYAGE DE FIN D'ANNEE	
STE COLOMBOPHILE "LES AMIS REUNIS"	100,00
LES AMIS CHASSEURS	250,00
TEMPS'DANSE - COMEDIE MUSICALE	1 100,00
TENNIS DE TABLE HILAIRIEN	1 500,00

7. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La clé de sol, 200 € pour participation à l'achat d'une tenue ;

Les z'amis du square, pour leur projet de concert « Tribute Indochine » le 11/07/2025 dans le cadre des animations du 14 juillet.

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard et Mme COMBERTON Marie-Christine).

8. BUDGET PRIMITIF 2025

Introduction de Monsieur Le Maire avant de présenter le budget :

Un excédent important est dégagé au CA 2024, il financera en partie la salle des sports, s'ajoutera à ce financement les subventions accordées à ce jour (435 000 €). Un prêt relais de 570 000 € sera contracté pour anticiper le versement des subventions et du FCTVA à recevoir

dans 2 ans (taux du prêt entre 3.55 et 3.60 %). Le capital sera remboursé au fur et à mesure des versements des subventions et FCTVA.

Une demande de subvention de 400 000 € auprès de l'Etat est en attente d'accord, un prêt en euro est inscrit au budget en prévision d'un refus de l'Etat de financer le projet. Une précaution doit être prise pour garder de la trésorerie.

Mr le Maire défile les nouvelles propositions du budget primitif qui s'arrête comme suit :

Investissement

Dépenses : 2 521 510,00 €

Recettes : 2 751 410,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 2 009 659,00 €

Recettes : 2 009 659,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 3 062 610,00 € (dont 541 100,00 de RAR)

Recettes : 3 062 610,00 € (dont 311 200,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 009 659,00 €

Recettes : 2 009 659,00 €

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard et Mme COMBERTON Marie-Christine).

9. SACEM – INTEGRATION MANIFESTATION ASSOCIATIVE DANS FORFAIT COMMUNAL

Pour soutenir l'action des associations de Saint Hilaire lez Cambrai, la commune a souscrit au forfait proposé par la SACEM pour les communes.

Les associations de la commune peuvent bénéficier de ce forfait dans le cadre de l'organisation des fêtes locales (ducasses, 14 juillet...).

Ainsi bénéficieront de ce forfait :

- Les z'amis du square : brocante à l'occasion de la ducasse de mai le 24/05/25 ;
- Les z'amis du square : repas à l'occasion de la ducasse de septembre le 06/09/25 ;
- Les z'amis du square : concert événement « TRIBUTE INDICHINE » dans le cadre des fêtes du 14 juillet, le 11/07/25.

Adopté à l'unanimité.

10. SIEC - AUTORISATION DE DONNER MANDAT POUR LA TRANSMISSION DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Monsieur le Maire est autorisé à donner mandat au Président du SIEC en sa qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergie, de fournitures et de service en matière énergétique, pour collecter auprès des fournisseurs et des gestionnaires du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz naturel (GRDF) les informations détaillées relatives aux points de livraison intégrés au groupement d'achat, ainsi qu'à l'assistant à maîtrise d'ouvrage missionné par le coordonnateur. Monsieur DA COSTA Augusto, adjoint chargé du suivi des études et des projets d'investissement, précise que l'autorisation ne concerne que la transmission des données de consommation et non la signature des marchés.

Adopté à l'unanimité

11. QUESTIONS DIVERSES

- litige concernant la propriété du mur de séparation entre la future salle des sports et Monsieur SARMOUK :

Monsieur QUENNESSON Gérard, conseiller de l'opposition dit devoir rencontrer Monsieur SARMOUK et souhaite connaître le propriétaire.

Monsieur le Maire précise que le mur de séparation appartient à la commune et qu'une intervention d'un géomètre auprès de chaque parcelle l'en certifie. Une réfection du couvre- mur avec l'enlèvement d'une brique de champs est prévue.

- Monsieur QUENNESSON Gérard, conseiller de l'opposition, s'interroge sur la suite du PLU. Monsieur le Maire rappelle que le PLU a été arrêté. Monsieur QUENNESSON Gérard, conseiller de l'opposition, rectifie ses propos, il s'agit du permis d'aménager contesté. Monsieur le Maire précise que la contestation a été rejetée et celui-ci n'a pas été remis en question.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réfection du chemin des saules via le SMABE par un nettoyage et la création d'une passerelle au-dessus de l'Erclin.

Séance levée à 20 H 55.

Vu Le Maire

Maurice DEFAUX